

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

NOR : INTA1906569A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu le courrier de FO Centrale du 14 janvier 2019;

Vu le courriel de SMI-CFDT du 5 février 2019;

Vu le courriel de SAPACMI du 4 janvier 2019;

Vu le courrier de UATS-UNSA du 8 janvier 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale:

En qualité de membres titulaires

En qualité de membres suppléants

Au titre de FO Centrale

Mme Sophie LAGARDE
M. Yves BOBINET
Mme Virginie ONESIME

M. Alain USUBELLI
M. Philippe TARDIEU
M. Régis LAITHIER

Au titre de SMI-CFDT

Mme Louise-Marie SIADOUS
M. Max LAGENE BRE

M. Alain BONZON
M. Patrick DAVIGNON

Au titre de SAPACMI

M. Philippe ROUCHE

M. René MATHIEU

Au titre de UATS-UNSA

M. Pascal BENOLIEL

M. Fabrice GAZET

Article 2

Le mandat des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer entre en vigueur à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 février 2019.

Pour le secrétaire général et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
S. BOURRON